ᕿᑦᓕᒃᑯᑦ ᐆᒻᒪᖅᑯᑎᓕᕆᔨᖏᑦᑕ ᑎᒥᕐᑯᑖ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Airuyaktuqtunik Ikumatjutiit

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Société d'énergie Qulliq dépose une demande d'avenant pour le combustible

IQALUIT, Nunavut (le 18 octobre 2024) – La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a demandé un avenant pour le combustible de 1,35 cent/kWh pour la période du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025. La demande a été soumise à monsieur John Main, ministre responsable de la SÉQ, qui demandera des recommandations au Conseil d'examen des taux des entreprises de service du territoire (CETES).

« Il est réconfortant de constater que l'avenant pour le combustible qui était en vigueur jusqu'au 30 septembre est passé de 3,70 cents/kWh en 2024 à 1,35 cent/kWh », a déclaré le ministre Main. « À l'approche de l'hiver, cette réduction donnera un peu de répit aux clients de la SÉQ. »

Un avenant pour le combustible est un supplément ou un remboursement sur les factures des clients destiné à tenir compte de la différence entre les prix du combustible qui ont servi à déterminer les tarifs d'électricité et le coût réel du combustible payé par la SÉQ.

« À l'exception des locataires de logements publics subventionnés dans le cadre du programme de la Société d'habitation du Nunavut, les clients de la SÉQ peuvent s'attendre à ce que la réduction soit automatiquement appliquée à leurs factures mensuelles, à partir de la facture de services publics d'octobre », a déclaré Ernest Douglas, PDG de la SÉQ.

L'impact prévu de la révision de cet avenant pour le combustible sur les factures des clients correspond à une réduction mensuelle de 12,34 $ (TPS incluse) pour les clients résidentiels non gouvernementaux qui consomment 500 kWh/mois.

Pour de plus amples renseignements sur la demande d'avenant pour le combustible de la SÉQ, consultez le site www.qec.nu.ca/fr.

###

Relations avec les médias :

Bibi Bilodeau
Agente des communications
Société d'énergie Qulliq
(867) 979-7520
bbilodeau@qec.nu.ca